LES POLITIQUES AGRICOLES À TRAVERS LE MONDE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT



Collection 2015: Afrique du Sud • Angola • Autriche • Brésil • Cameroun • Chine • Corée du Sud • Côte d'Ivoire • Égypte • États-Unis • Hongrie • Inde • Italie • Japon • Kenya • Malaisie • Maroc • Mexique • Mongolie • Nigeria • Philippines • Pologne • Russie • Sénégal • Serbie • Turquie • Ukraine

Toutes les fiches pays sont disponibles sur : http://agriculture.gouv.fr/politiques-agricoles-fiches-pays

Contexte agricole et relations internationales

PRINCIPALES DONNÉES		BRÉSIL	FRANCE
Superficie	km² – 2012	8 515 770	549 190*
Population millions d'habitant		200,4 (+0,9%)	65,6 (+0,5%)
Indice de développement humain (IDH)	2013	0,744 (79° rang mondial)	0,884 (20° rang mondial)
PIB	Md€ - 2013	1691 (7° rang mondial)	2 114 (5° rang mondial)
Taux de croissance du PIB % annue	el – 2012/13	+2,5	+0,3
PIB / habitant	€ - 2013	8 4 4 2	32 233
Part de l'agriculture dans le PIB	% - 2013**	5,7	1,7
Surface arable	Mha – 2012	72,6	18,3
Terres agricoles	Mha – 2012	275,6	28,8
Surface forestière	Mha – 2012	515,1	16,1
Balance commerciale tous secteurs	Md€ - 2013	-42	-31,3
Échanges commerciaux agroalimentaires	M€ - 2014	Exportations: 66 100 (dont 55% IAA)*** Variation 2013/14 (en €)****: +3,4% Importations: 9 800 (dont 61% IAA) Variation 2013/14 (en €): +6%	Exportations: 57 200 (dont 74% IAA) Variation 2013/14 (en €): -3,9% Importations: 48 100 (dont 73% IAA) Variation 2013/14 (en €): -0,2%
Balance commerciale agroalimentaire	M€-2014	Solde : +56 300 Source douanes Brésil	Solde: +9 100 Source douanes France
Exportations agricoles vers l'autre pays	M€ - 2014	B vers F : 1 228 (dont 81 % IAA) Variation 2013/14 : -1,3 % Source douanes France	F vers B: 143 (dont 82% IAA) Variation 2013/14:-6,4% Source douanes France
Part du flux bilatéral dans les importat agroalimentaires	ions	2,5 % des importations de la F Rang parmi les fournisseurs de F : 9 ^e	1,8 % des importations de B Rang parmi les fournisseurs de B : 12
Part du flux bilatéral dans les exportat agroalimentaires	ions	0,2 % des exportations de la F Rang parmi les clients de F : 47° Source douanes France	1,5 % des exportations de B Rang parmi les clients de B : 19° Source douanes Brésil

^{*549 190} km² pour la métropole (Corse comprise), la surface Outre-Mer est de 89 540 km² pour les seuls DOM (Source IGN 2012) et monte à environ

^{113 000} km² au total.

** L'indicateur de la Banque mondiale inclut la valeur ajoutée de l'agriculture, de l'exploitation forestière, de la chasse et de la pêche.

*** Produits des Industries AgroAlimentaires, par opposition aux produits agricoles, incluent les produits de 1^{re} et 2^e transformation. Les produits de la mer et les aliments pour animaux sont classés par convention de Business France en IAA.

**** Le taux annuel moyen \$/€ a augmenté de 9 % entre 2013 et 2014.

Ce qu'il faut retenir

- ♣ Les ressources naturelles du Brésil, sa superficie, ses conditions climatiques et ses efforts menés en matière de modernisation en font un des tous premiers producteurs agricoles au monde. Le Brésil est aujourd'hui le 4e agro-exportateur mondial derrière les USA, les Pays-Bas, l'Allemagne, et juste devant la France. Il fait partie des 1er producteurs et exportateurs mondiaux de nombreuses matières premières en 2013 : 1er en sucre, jus d'oranges, café ; 2nd en éthanol et viande bovine ; 2nd producteur mais 1er exportateur en soja ; 3e producteur et 1er exportateur de viande de volailles ; 3e producteur et 2nd exportateur de maïs ; 4e en viande porcine.
- ♣ L'agriculture brésilienne est duale : d'un côté, l'agronégoce exportateur (800 000 exploitations) qui assure l'excédent commercial. De l'autre, l'agriculture familiale, qui fournit environ 2/3 de l'alimentation des Brésiliens, emploie environ 14 millions de Brésiliens sur 4,3 millions d'exploitations, et au profit de laquelle plusieurs programmes spécifiques de soutien ont été développés en particulier depuis l'élection de Lula en 2003, et se sont poursuivis sous le gouvernement actuel de Dilma Rousseff. Cette dualité se traduit au niveau institutionnel par deux ministères disctincts, le MDA pour l'agriculture familiale et le MAPA pour l'agro-négoce.
- ♣ Avec 66,1 Md€ exportés (hors produits forestiers et agroéquipements), l'excédent commercial agricole du Brésil était en 2014 de 56,3 Md€. Cependant, les exportations agricoles brésiliennes, exprimées en \$, sont en baisse (-3,2 % par rapport à 2013) pour la première fois depuis 2009.
- **♣** L'Union européenne est le second client du Brésil pour les produits agricoles et alimentaires avec environ 22 % des exportations, juste derrière la Chine avec environ 23 %.
- ♣ Le Brésil défend fortement une libéralisation accrue des échanges agricoles dans le cadre de l'OMC, et une ouverture du marché agricole européen dans le cadre de la négociation UE Mercosur. Il a investi la scène multilatérale avec l'élection de Brésiliens à la tête de la FAO (José Graziano Da Silva, directeur général depuis 2012) et de l'OMC (Roberto Azevêdo, directeur général depuis 2013).

Production agricole

Un des tous premiers producteurs et exportateurs mondiaux

Le Brésil s'étend sur 8,5 Mkm², soit 42% de la zone Amérique Latine et Caraïbes, et près de 17 fois la France. 360 Mha (soit 42% de la surface) sont occupés par la forêt amazonienne, 65 Mha par d'autres espaces naturels, 96 Mha par les villes et 330 Mha par les exploitations agricoles (qui comportent environ 90 Mha de végétation native dans les exploitations et 240 Mha en surface agricole utilisée). Sur ces 240 Mha de SAU, environ 160 sont occupés par des pâturages, 53 Mha par les cultures de céréales, 8 Mha par la canne à sucre, 7 Mha par les forêts plantées, et environ 10 Mha par des cultures permanentes et autres cultures.

On distingue 5 régions climatiques : le Nord, que couvre la forêt amazonienne ; le Nordeste, zone semi-aride pauvre, dont le littoral fut le berceau du développement de la culture du sucre puis du coton, et qui est désormais peu productif; le Centre-Ouest, plateau central du Cerrado, où se sont développés à toute vitesse, depuis les années 70, l'élevage bovin et la culture du soja, mais aussi du maïs, du coton ou de l'eucalyptus; le *Sudeste*, premier bassin historique de production moderne, prospère et diversifié, autour de São Paulo avec les productions de café, l'élevage et la canne à sucre; et le Sud, fortement spécialisé dans la production de céréales, et les élevages de volailles et de porc.

Les efforts pour améliorer la productivité ont porté leurs fruits: par exemple, la production de céréales a été multipliée par 2,74 en 20 ans entre 1992-93 et 2002-03, alors que les surfaces cultivées n'ont été multipliées « que » par 1,50. Dans le secteur de l'élevage, la surface en pâturages a été réduite de 174,6 Mha en 1980 à 160 Mha en 2006, alors que le nombre de têtes de bovins est passé de 118 à 176 millions sur la même période. On peut aussi citer les exemples de la volaille (multiplication par 2,9 de la production entre 1997 et 2011), du soja (multiplication par 3,54 de la production en 20 ans), du maïs, de la canne à sucre ou de la viande de porc, dont les productions ont augmenté dans des proportions impressionnantes depuis le début des années 1990.

Grâce à ces performances, le Brésil est devenu largement excédentaire du point de vue alimentaire (à l'exception notable du blé et des produits laitiers) et est désormais un agro-exportateur majeur : en 1960, les exportations brésiliennes concernaient environ 40 produits pour 6,7 Md€ – et le Brésil était importateur net – alors que les exportations agricoles brésiliennes approchent les 80 Md€ en 2014, pour plus de 350 produits exportés (dont les produits forestiers).

Malgré tous ces résultats très positifs et les forts espoirs fondés sur le développement de l'agriculture à court terme, plusieurs facteurs limitant et enjeux doivent être signalés :
• les problèmes d'infrastructures de transport (engorgement des ports en période de récolte, routes déficientes, absence quasi-totale de chemin de fer, transport fluvial peu développé) mais aussi de stockage (225 Mt de capacité seraient nécessaires contre seulement 145 Mt disponibles aujourd'hui)

et d'irrigation (seulement 3 à 4 Mha sont irrigués contre un potentiel de 16 à 20 Mha);

- la forte dépendance aux importations d'engrais (plus de 70% des engrais sont importés et notamment pour le potassium, importé à plus de 90%), qui influent sur les coûts de production ; les importations d'engrais et de produits primaires pour leur fabrication auraient coûté 8 Md€ en 2012 contre 7,3 Md€ en 2011;
- les questions de régularisation foncière et de réforme agraire non résolues et les inégalités très fortes en termes de répartition du foncier;
- l'endettement du secteur agricole ;
- la tendance à l'hypertrophie du secteur agricole primaire et la concentration sur certaines productions destinées aux marchés extérieurs peu diversifiés;
- le système sanitaire imparfait et à deux vitesses : des contrôles stricts pour l'export (via un contrôle fédéral - SIF), et un marché interne soumis à des contrôles des États et des villes beaucoup moins rigoureux ; ainsi pour la viande bovine, seulement 5,2 Mt sont abattus de manière contrôlée sur plus de 8 Mt de production. Pour le poulet, 9,4 Mt ont été produites dans des unités ayant le SIF sur 12,5 Mt de production en 2013, et pour le porc, ce ratio est de 2,6 Mt sur 3,5 Mt produites;
- les problèmes de durabilité environnementale (déforesta-

- tion, émission de gaz liés au brulis de la canne). Le Brésil a été classé 6° émetteur mondial de GES lors de conférence annuelle de l'ONU sur le climat à Durban en décembre 2011. Ce classement est notamment lié au déboisement et à la consommation d'engrais minéraux NPK (représentant 6% de la consommation mondiale);
- la problématique de la durabilité sociale : impact de la modernisation sur l'emploi agricole, les conditions de travail, la persistance de travail esclave, la répartition des revenus, la pauvreté rurale persistante et les migrations ;
- l'image négative du point de vue environnemental et social, sur la scène internationale, de la canne à sucre, de l'élevage ou de la culture du soja qui peut nuire aux exportations agricoles brésiliennes et contre lesquels le secteur privé essaie de lutter par l'adoption d'initiatives impliquant éventuellement le gouvernement;
- la substitution des denrées traditionnelles de base (riz, haricot, manioc) au profit des viandes et autres produits riches en graisses animales participant à la montée de l'obésité.

Une agriculture duale

Principales productions du secteur agricole brésilien en 2013/2014

Produits 2013/2014	Surface (Mha)	Production (Mt)	Rang mondial de production	Part de la production mondiale	Perspective de croissance en 2023/2024*	Rang mondial exports	Part dans les exports mondiaux
Jus d'orange	0,7	16,6 en 2012/2013	1 er	57 %	+ 30 %	1 er	79%
Café	2,25 en 2015	2,7	1 er	36%	+26%	1 er	28%
Sucre	9,0 (canne pour le	35,5	1 er	22%	+41%	1 er	47 %
Bioéthanol **	sucre et l'éthanol)	28,7 MdL	2e	30%	(+68%)	1 er	(100%)
Soja (grain) et dérivés	30,1	86,1	2º	31%	+43%	1 er	41%
Maïs	15,8	80,0	3°	8%	+20%	2e	16 %
Haricots	3,3	3,4	-	-	-	-	-
Riz	2,3	12,1	-	-	-	-	-
Blé	2,7	5,9	-	-	-	-	-
Manioc	1,5 en 2013	21,2 en 2013	-	-	-	-	-
Sorgho	0,8	1,9	-	-	-	-	-
Coton	1,1	2,6 grains et 1,7 fibre	-	-	-	-	-
Viande bovine	-	8322	2e	16 %	+ 21%	1 ^{er} ou 2 ^e	20%
Volaille	-	12 308	3°	15 %	+ 27%	1 er	34%
/iande porcine	-	3 5 9 4	4 ^e	3%	+ 28%	4 ^e	8,5%

Sources : AgraFNP et MAPA

^{*} Projections à 2022-2023 du MAPA ** La crise du secteur de l'éthanol a rendu difficile la réalisation de statistiques et de prévisions

L'agriculture brésilienne est très fortement duale, partagée entre l'agro-négoce (modèle issu du passé colonial de grandes propriétés concentrées sur les cultures d'exportation) et l'agriculture familiale.

- L'agro-négoce: 800 000 exploitations, dont 165 000 (3,2% des exploitations du pays) font plus de 500 ha et exploitent 62,7% des terres. On compte parmi elles 39 000 exploitations de plus de 2 000 ha qui exploitent 42,5% des terres du pays. Ce sont elles qui dégagent les plus hauts revenus.
- Les petits et moyens producteurs: 4,3 millions d'exploitations familiales, dont 3 millions font moins de 25 ha chacune et n'exploitent que 5,1 % de la surface agricole du pays. Sur ces 4,3 millions de producteurs, environ 450 000 sont bien insérés sur les marchés, 1,3 million dégagent un revenu suffisant pour s'insérer de manière durable dans le système économique, et 2,6 millions sont des agriculteurs pauvres, dont environ 1,5 million de très pauvres bénéficiant de la *Bolsa Familia* (programme social national phare lancé par le Président Lula), et aujourd'hui du programme de lutte contre la pauvreté *Brasil sem miseria*.

Cela se traduit par l'existence de deux ministères :

- le ministère de l'agriculture, de l'élevage et de l'approvisionnement (MAPA) pour l'agro-négoce, dont le ministre est depuis mars 2015 Katia Abreu.
- le ministère du développement agraire (MDA), chargé de la réforme agraire, de l'appui à l'agriculture familiale dont le ministre est depuis mars 2015 Patrus Ananias.

Ces deux ministères ont des visions sensiblement différentes des politiques à mener, selon l'importance accordée aux problématiques de l'agriculture familiale, qui découle directement du paramètre d'évaluation choisi : l'agriculture familiale représente 88 % des exploitations sur 32 % de la surface, mais seulement 40 % de la production et moins de 20 % de la valeur de la production, même si elle fournit 70 % des aliments consommés au Brésil et occupe 79 % de la main d'œuvre agricole selon le dernier recensement datant de 2006.

La dualité se ressent également dans les moyens dont disposent les deux ministères :

Si l'on tient compte de tous les organismes publics sous tutelle de ces ministères, il est possible d'estimer la répartition budgétaire comme suit :

- MDA (incluant INCRA qui gère la réforme agraire, et la Banque de la terre) : 2,1 Md€;
- MAPA (incluant CONAB, qui gère la politique de soutien aux prix et les stocks publics, l'EMBRAPA, et le Fonds Café): 4,3 Md€.

Si l'on considère que le budget total affecté à ces deux organismes est le budget agricole de l'État (hors pêche et forêts donc), le MDA et ses dépendances gèrent 30% des fonds contre 70% pour le MAPA et ses dépendances dont l'Embrapa (qui à elle seule a un budget de presque 700 M€).

Un secteur majeur de l'économie brésilienne

L'agriculture au sens large est aussi un des secteurs majeurs de l'économie brésilienne. Le secteur agro-industriel (comprenant les produits des industries agroalimentaires et les agro-équipements) représente 22,5 % du PIB en 2013 (produits bruts de l'agriculture: 6,7 %) et 43 % des exportations du pays en 2014. Le secteur représente 19 % des emplois (1er secteur devant le bâtiment). Responsable de l'excédent commercial brésilien *(cf.infra)*, l'agriculture a largement contribué, par la rentrée de devises, au redressement économique du Brésil depuis la fin des années 1990.

Politique agricole

Deux objectifs clairs : développer la production pour développer les exportations et soutenir l'agriculture familiale

Le potentiel agronomique, les réserves de productivité, la disponibilité des surfaces (le gouvernement affiche toujours le chiffre de 80 Mha supplémentaires cultivables, essentiellement des pâturages dégradés, sans toucher à la forêt amazonienne ni aux biomes fragiles), et les perspectives de croissance de la demande mondiale dans les prochaines années, font de l'augmentation de la production pour exporter l'objectif majeur de la politique agricole brésilienne depuis de nombreuses années.

Toutefois, malgré l'importance du secteur pour l'économie du pays, l'emploi, l'inclusion sociale et l'aménagement des territoires, il n'y a pas de planification pluriannuelle de la politique agricole, reposant sur des objectifs stratégiques définie

La politique agricole brésilienne est annuelle et son objectif principal est de créer les conditions financières permettant d'augmenter la production et d'améliorer la productivité, via des enveloppes de crédits bonifiés qui augmentent régulièrement. Ainsi, chaque année, un plan agricole (*Plano safra*, littéralement « Plan récolte ») regroupe les principales mesures prises par le gouvernement pour la campagne agricole débutant en juin. Il existe un *Plano safra* pour l'agriculture commerciale et un *Plano safra* pour l'agriculture familiale, lancés séparément. La répartition est déséquilibrée :

- le MAPA gère un *Plano safra* de 52 Md€ en 2014-15 soit 87 % des fonds ;
- le MDA gère un *Plano safra* de 8 Md€ en 2014-15 soit 13 % des fands

Le *Plano safra* 2014-2015 de soutien à l'agriculture commerciale brésilienne a été lancé le 19 mai 2014 par la Présidente de la République et confirme l'importance de l'engagement financier mobilisé par les pouvoirs publics. Les principales mesures sont les suivantes :

• aide à l'obtention de crédits pour l'investissement ou les frais de campagne. Le volume total de crédits rendus disponible s'élève à 156,1 Md BRL (environ 52 Md€) soit une

augmentation de +14,7 % par rapport à l'exercice précédent. Sur ce volume de crédits, 85 % seront à taux bonifiés. Les taux d'intérêts bonifiés sont maintenus à un taux très bas pour le pays, entre 3,5 et 6,5%, l'inflation étant autour de 6,5 %, même s'ils ont dû être légèrement relevés pour tenir compte de la hausse du taux directeur de la banque centrale (11 % en avril 2014 contre 7,5 % en avril 2013). En sachant que seulement la moitié de la bonification de ces crédits sera remboursée aux banques par le Trésor public, le coût pour l'État serait d'environ 3 à 4 Md BRL soit un peu plus de 1 Md€, le reste du coût de la bonification étant supporté par les banques (ce qui conduit régulièrement à des renégociations ou annulations de dettes) ;

- en ce qui concerne les lignes de crédit spécifiques, l'accent a été mis dans le programme 2014– 2015 sur les producteurs de taille moyenne qui bénéficieront d'une hausse substantielle des crédits disponibles (+27%) et d'un taux d'intérêt très bas de 5,5% (contre 4,5% en 2013 mais alors que l'inflation est estimée à 6,5). Par ailleurs ont été annoncés : la réactivation du programme Moderfrota destiné aux investissements dans les machines agricoles, deux nouvelles lignes pour l'élevage (confinement et rétention des mères pour éviter la décapitalisation des troupeaux), et la possibilité de bénéficier de crédit rural pour les forêts plantées (le MAPA devenant dès 2014 responsable de la politique nationale sur les forêts plantées, alors qu'avant ce domaine dépendait du ministère de l'environnement);
- appui à la commercialisation par un système de prix minimum : 5,6 Md BRL (environ 1,8 Md€) y seront consacrés, soit le même montant que la dernière campagne. La garantie de prix minimum est exercée via différents outils (système d'« intervention » via du stockage, ou systèmes dématérialisés de contrats à terme).
- appui à l'assurance individuelle : l'objectif affiché est que soient assurés 10 Mha et 80 000 producteurs (contre 9 Mha et 65 000 producteurs en 2013). Pour cela, le budget alloué au « Programme d'assurance rurale » dit PSR, qui finance une partie de la prime d'assurance rurale privée, reste comme l'an dernier à 700 M BRL. Le gouvernement envisage par ailleurs de rendre l'assurance liée au crédit (programme PROAGRO) obligatoire au 1er juillet 2015, pour tous les détenteurs de crédits à taux bonifié.
- Le *Plano safra* pour l'agriculture familiale (catégorie de producteurs identifiée par la loi de 2006), s'est considérablement étoffé depuis l'élection de Lula en 2002. Le Plan 2014-2015 a été lancé le 26 mai 2014 par Dilma Rousseff et prévoit :
- une enveloppe de crédits à taux super-bonifiés spécifiquement destinés à l'agriculture familiale dotée de 24,1 Md BRL, soit environ 8 Md€, ce qui représente environ 14% seulement des crédits ruraux. Cette enveloppe est en hausse de +12% par rapport à l'an dernier. Ces crédits sont intégrés dans le programme PRONAF qui comporte des lignes spécifiques pour les frais de campagne ou les investissements et des lignes de crédits ciblées sur certaines catégories de producteurs (jeunes, femmes, etc.) avec des taux d'intérêts variables mais toujours bonifiés (coût pour l'Etat estimé autour de 2,5 Md BRL, environ 800 M€). Les taux bonifiés sont maintenus extrêmement bas (entre 0,5% et 3,5%) au regard

de l'inflation (autour de 6,5%) et du taux directeur de la Banque centrale (11%), et n'ont pas été augmentés contrairement à ceux du *plano safra* pour l'agriculture commerciale. Cette année a été annoncée la création de lignes de crédits spécifiques pour les *assentados* (producteurs installés) de la réforme agraire et des annulations massives de dettes pour ces derniers ;

- un système spécifique de garantie des prix sous forme d'avance de trésorerie transformable en subvention selon les conditions de marché (ce qu'on pourrait appeler une bonification contra-cyclique);
- une assurance qui deviendra obligatoire à partir du 1er janvier 2015 « PROAGRO mais », liée à l'octroi de crédits dans le cadre du PRONAF (efface les dettes en cas de sinistre). Un budget de 7 Md BRL est prévu pour la bonification de la prime. Par ailleurs, en cas de crise climatique, et pourvu que la municipalité ait contribué, tous les producteurs touchés bénéficient d'un programme d'assurance-récolte intitulé *Garantia safra* qui les indemnise à hauteur du bénéfice qui était attendu.

Cette politique destinée aux petites exploitations va de pair avec des mesures visant à assurer la sécurité alimentaire des populations les plus pauvres souvent rurales, en essayant par exemple d'organiser des circuits, souvent courts, d'approvisionnement des plus démunis par l'agriculture familiale. Ainsi il existe des programmes visant à la création de débouchés :

- Dans le cadre du Programme d'alimentation scolaire (PNAE) : obligation pour l'alimentation scolaire de se fournir à 30% auprès de l'agriculture familiale; ce programme bénéficie de 1,1 Md BRL de budget (environ 350 M€).
- Dans le cadre du Programme d'acquisition d'aliments (PAA) qui approvisionne des publics défavorisés sur crédits publics (hôpitaux publics, prisons, écoles, épiceries sociales par exemple en fonction des villes) : obligation de s'approvisionner auprès de l'agriculture familiale. Ce programme est doté de 1,2 Md BRL (environ 400 M€).
- Dans le cadre du Programme national du biodiesel : obligation pour les usines de biodiesel de se fournir pour 15 à 30% auprès de l'agriculture familiale.

Enfin l'assistance technique auprès de petits producteurs va être renforcée avec la création d'une «Agence nationale d'assistance technique et de conseil rural » (ANATER), institué par un décret signé en mai 2014 par la Présidente de la République.

Par ailleurs, en fonction des années, d'autres plans de soutiens plus spécifiques peuvent être adoptés. C'est le cas depuis 2013 avec un plan dédié à la région semi-aride du Nord-Est brésilien qui a connu entre 2011 et 2013 sa pire sécheresse depuis 50 ans.

Notons que la politique envers l'agriculture familiale s'intègre dans une politique plus globale de développement et de lutte contre la pauvreté des zones rurales, au sein du programme *Brasil sem miseria,* lancé par Dilma Rousseff en mai 2011 dans le cadre de son engagement politique d'éradiquer d'ici 2014 la pauvreté extrême (qui touche plus de 16 millions de Brésiliens).

Les questions de régularisation et de répartition foncières ne sont toujours pas réglées

La répartition du foncier agricole reste très inégalitaire : 165 000 exploitants, soit 3,2% des exploitations, de plus de 500 ha occupent 62,7% des surfaces cultivées. En outre, la régularisation foncière de nombreux exploitants agricoles en particulier familiaux n'est pas réglée, ce qui freine les investissements pour ces petits producteurs.

Si le gouvernement de Dilma Rousseff a poursuivi les efforts entamés par son prédécesseur dans le cadre de la réforme agraire (1,2 million de familles installées, parfois dans des conditions précaires, dont 57% entre 2003 et 2010 sur 48,5 Mha redistribués sur la même période), et si l'amélioration globale de la situation sociale limite la demande de terres (plus de 20 millions de Brésiliens sont sortis de la pauvreté depuis 2003), les inégalités et la violence restent très importantes dans le milieu rural et notamment au niveau des nouvelles terres agricoles gagnées sur la forêt.

En 2013, les invasions de grandes propriétés par des mouvements réclamant la redistribution des terres ont reculé: 110 invasions ont été constatées, chiffre le plus bas depuis 2002, année électorale où 102 occupations avaient été constatées.

Le Mouvement des Sans Terres (MST) est responsable environ de la moitié de ces occupations, et les ethnies indigènes d'environ l'autre moitié. Pour les uns, cette tendance s'explique par l'amélioration de la situation économique en milieu rural alors que, pour d'autres la proximité des dirigeants du MST avec le parti au pouvoir en serait la cause.

Le sujet reste politiquement très sensible, dans un contexte où la constitution garantit la propriété privée tout en mettant en avant l'utilité sociale de la terre, et alors que les conflits d'usage sont nombreux, notamment avec les populations indiennes. La démarcation de terres indigènes est ainsi devenu un sujet de conflit majeur dans les zones de forte production agricole (sud et centre-ouest du pays) et l'objet de multiples tentatives au parlement visant à donner plus de pouvoirs aux acteurs économiques dans la démarcation de ces terrains indigènes, qui est un droit leur étant reconnu dans la Constitution.

Outre le nombre d'occupations, la Commission Pastorale de la terre a recensé 14 homicides d'indiens en 2013 dans des conflits liés à la terre, le pire chiffre depuis la collecte de ces données en 1988. En 2011, 4 assassinats avaient été recensés pour ce motif. Les régions les plus touchées sont Roraima, Bahia et Mato Grosso do Sul.

La puissance de l'agro-négoce, de ses grands propriétaires fonciers qui pratiquent une agriculture industriellement intégrée et rémunératrice face à l'agriculture familiale «nourricière » de petite taille, et intégrant des minorités (indigènes, quilombolas), influence donc fortement le paysage agricole brésilien.

Les aspects environnementaux

La déforestation

La déforestation en Amazonie a lieu sur des territoires spécifiques : les fronts pionniers. Ils constituent des territoires « en gestation », où se construit la transition plus ou moins rapide entre une situation « initiale », celle de la forêt ou savane primaire occupée exclusivement par ses occupants traditionnels (peuples indigènes), et une situation « aboutie », celle de l'intégration au Brésil développé. Le front pionnier avance dans la mesure où il est suffisamment attractif pour que des acteurs viennent s'y installer et y développer des activités, agricoles (d'abord l'élevage puis souvent la culture du soja, du riz ou du maïs) pour l'essentiel.

Dans le cadre des engagements pris en amont de la conférence de Copenhague, le président Lula s'était engagé à diminuer de 80 % la déforestation par rapport à 2005 d'ici 2020, sans que les mesures précises soient détaillées. Le gouvernement a cependant mis en place l'ensemble du dispositif réglementaire lui permettant de lutter contre la déforestation, en particulier le Programme de prévention et de contrôle de la déforestation en Amazonie lancé en 2004 et a conclu la réforme en 2012 du Code forestier qui datait de 1965 et n'était pas appliqué.

On a pu constater que la déforestation annuelle a diminué : de $27\,000~\text{km}^2$ en 2004, elle est passée à $4\,650~\text{km}^2$ en 2011- 2012, un chiffre proche de l'objectif du plan national de lutte contre le changement climatique pour 2020, fixé à $3\,900~\text{km}^2$.

Plusieurs actions sont poursuivies par les pouvoirs publics : le suivi, le contrôle et la répression de la déforestation; la régularisation foncière des terres octroyées lors de la colonisation de la région; la promotion et la mise en place de systèmes productifs durables.

Les opérations de contrôle et de répression sont facilitées par le système de surveillance par imagerie satellitaire de l'agence spatiale brésilienne (Inpe) qui ne cesse de s'améliorer: d'annuelles, les estimations deviennent bimensuelles grâce au système d'alerte Deter (détection en temps réel de la déforestation).

De nombreuses opérations de contrôle, dont l'opération Arco de fogo ont été menées, parfois avec l'appui de l'armée : fermeture de scieries, confiscation de biens (grumes, véhicules, tracteurs, tronçonneuses); arrestation de contrevenants. En 2008, une liste rouge est créée : trente-six communes y sont inscrites et sont davantage contrôlées. Certaines prennent alors des mesures en collaboration avec les autorités locales pour être rayées de cette liste. Le gouvernement a également créé le label Arco Verde sur les 43 municipalités du front pionnier qui concentrent plus de la moitié de la déforestation. Outre ce programme, l'État a confirmé sa politique d'aires protégées : 487 000 km² supplémentaires sont déclarés protégés entre 2003 et 2006. Aujourd'hui, ces aires couvrent plus de 2 Mkm2, soit 42% de la superficie de l'Amazonie brésilienne. Elles constituent des zones de protection contre la déforestation. Si on y ajoute les « terres indigènes » dont l'accès est très limité et qui sont réputées gérées de façon durable, ce sont quasiment 50 Mha qui sont protégés.

Autre évolution importante, à partir de 2008, les banques publiques et privées exigent des agriculteurs un certificat foncier et environnemental pour octroyer des prêts, mettant ainsi fin à l'attribution de crédits incitant au déboisement.

Enfin, la lutte contre la déforestation s'appuie aussi sur des initiatives privées, via l'action des ONG qui tentent de faire peser la pression médiatique (menace de boycott sur les grandes multinationales du secteur des céréales ou de la viande et du cuir mi-2009). C'est suite à ce type d'initiative qu'a pu être établi un «moratoire soja» (les grands acheteurs de grains s'interdisant volontairement tout achat de soja provenant de zones déboisées). Dans le secteur de l'élevage, un programme carne legal (viande légale) a été mis en place par le ministère public fédéral (MPF) et repose sur la signature d'accords entre les abattoirs et les entités régionales du ministère public, dans lesquels les abattoirs s'engagent à ne pas s'approvisionner auprès d'éleveurs qui ont déboisé illégalement ou qui utilisent du travail esclave, et qui ont été interdits d'exercer par l'IBAMA. Ce programme repose aussi sur la signature d'accords entre les supermarchés et le MPF pour assurer la traçabilité de la viande et l'approvisionnement auprès des abattoirs inscrits au programme. Enfin, des zonages agro-écologiques de la canne à sucre et du palmier à huile ont également été établis pour éviter l'implantation des productions dans des zones déboisées illégalement.

Il faut aussi noter que si l'attention internationale est focalisée sur la forêt amazonienne, d'autres biomes ont été mis en péril par l'extension de la production agricole : le *cerrado* (savane du Centre-Ouest) a été détruit à environ 70% et la *mata atlantica* (forêt tropicale humide du littoral) n'est plus que résiduelle.

La lutte contre le changement climatique

Suite à la Conférence de Copenhague en 2009, le Brésil a notifié ses engagements de réduction d'émissions et adopté un plan de lutte contre le changement climatique en agriculture (Plan ABC – Agriculture Bas Carbone) qui comporte les mesures suivantes :

Process technologique	Compromis (augmentation de surface/ usage)	Potentiel d'atténuation (Millions CO₂ eq)
Récupération de pâturages dégradés	15,0 millions ha	83 à 104
Intégration Agriculture- Elevage-Forêt	4,0 millions ha	18 à 22
Semis direct	8,0 millions ha	16 à 20
Fixation biologique d'azote	5,5 millions ha	10
Forêts plantées	3,0 millions ha	-
Traitement d'effluents d'élevage	4,4 millions m ³	6,9
Total	-	133,9 à 162,91

Ce plan est principalement mis en œuvre via la mise à disposition de crédits à taux bonifiés dans le cadre des *Plano Safra,* mais ces crédits sont encore sous-utilisés pour permettre une adoption à grande échelle de nouvelles pratiques.

Aujourd'hui il devient clé que le Brésil adopte des mesures d'atténuation dans les secteurs agricole et de l'élevage car la déforestation baissant, ce sont les émissions de ces deux secteurs qui vont devenir majoritaires dans le bilan global du pays. Il y a quelques temps, la déforestation représentait en effet 70% des émissions contre 30% actuellement, autant que pour l'agriculture et l'élevage.

Enfin, le Brésil, membre de l'Alliance mondiale de recherche sur le changement climatique *(Global Research Alliance)* initiée par la Nouvelle Zélande depuis juin 2011, co-dirige le groupe de recherche de l'Alliance sur les céréales avec les États-Unis.

En ce qui concerne l'adaptation au changement climatique, le plan national de 2008 est en cours de révision. Un groupe de travail (Groupe d'Articulation Fédéral Brésilien) s'est réuni en septembre 2014 afin de soumettre à la contribution des états le plan d'adaptation national qui comportera des plans sectoriels, dont un plan sur l'agriculture.

En tant que grand pays émergent et grand pays agricole et forestier, le Brésil s'engage activement dans la lutte contre le changement climatique. Ses émissions de gaz à effet de serre (GES) ont baissé de 41% entre 2005 et 2012, grâce surtout au ralentissement de la déforestation et à l'augmentation des énergies renouvelables dans le mix énergétique. Le pays est victime du changement climatique et pourrait altérer la géographie de la production agricole au Brésil.

Le Brésil n'est pas membre du *Global Alliance for climate-smart Agriculture* (GACSA).

Les Organismes Génétiquement Modifiés

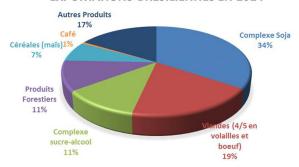
L'adoption en 2005 de la loi sur la biosécurité a lancé le développement légal de la culture des OGM. Aujourd'hui, la culture de soja, coton, et maïs OGM est autorisée. Selon le cabinet de consultants Céleres lié à Monsanto, sur la campagne 2014-2015 72,6% du maïs est OGM, environ 93,2% du soja (certains producteurs maintenant une production non OGM pour fournir les marchés européen et japonais) et 66,5% du coton (qui fait l'objet d'un zonage précis des surfaces où il est possible ou non d'implanter des OGM).

Échanges commerciaux

Avec 66,1 Md€ d'exportations agroalimentaires, le solde commercial du secteur atteint + 56,3 Md€ en 2014 et contribue à atténuer le déficit commercial du Brésil.

Les exportations agricoles sont très concentrées puisque les 5 premiers grands types de produits représentent 75,6% des flux en valeur (y compris les produits forestiers) :

EXPORTATIONS BRÉSILIENNES EN 2014



Produits	Part dans les exportations agricoles	Part dans les exportations totales	Evolution de 2012 à 2013
Filière Soja	32,5%	13,9 %	Hausse de 5,6% des volumes exportés entre 2013 et 2014 mais hausse de 1,4% en valeur à cause de la baisse des prix (-4%)
Filière Sucre - alcool	10,7 %	4,6%	Baisse de 24% des exportations en valeur et de 14% en volume. 95% des exportations sont du sucre.
Viandes	18%	7,7 %	Sur l'ensemble des viandes exportées, +3,7% en valeur, mais disparités hausse en volume et valeur pour la viande bovine; baisse des exportations de poulet en valeur mais hausse en volume (baisse des prix de 3%); baisse des exportations en volume de viande porcine mais forte hausse en valeur (prix en hausse de 22%).
Produits forestiers	10,3%	4,4%	Il s'agit à 75% de cellulose et de papier en volume et valeur, le reste provenant du bois. Ce segment est en hausse de +10,6% en volume et +3,3% en valeur.
Céréales - Maïs	6,9%	2,9%	Forte baisse en valeur (-36%) due à la baisse des prix (-16%) et la rétraction des volumes (-23%)

Il est à noter que **ces exportations portent sur des produits peu transformés** puisque moins de 30 % du sucre exporté est raffiné et plus de 2/3 du soja exporté l'est sous forme de grains.

En 2014, avec 15 Md€ d'importations agricoles brésiliennes, l'UE est la seconde destination des exportations agricoles du Brésil, avec environ 22% des exportations. Les importations européennes se répartissent de façon similaire au profil général des exports brésiliens présenté dans le tableau ciaprès (sauf pour le complexe sucre-alcool dont l'UE n'est que faiblement importatrice).

La Chine est passée en 1^{re} position avec 17 Md€ (dont 72 % provient du complexe soja) et les États-Unis avec 5 Md€. Le solde des échanges agricoles et agroalimentaires francobrésiliens est structurellement déficitaire pour la France à – 1 08 Md€

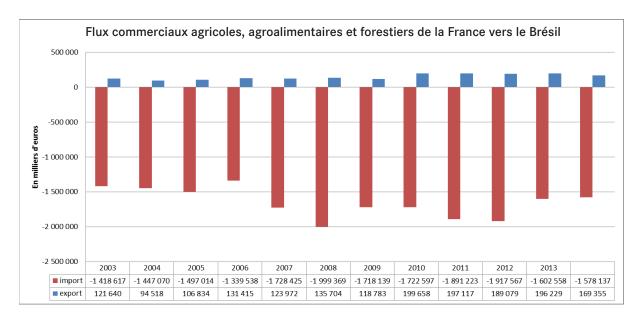
Selon les statistiques du MAPA, la France est 6e client dans l'UE (19e pays client pour le Brésil) avec 1,2 Md€ d'importations (soit 1,5% des exportations brésiliennes en 2014). Selon les statistiques françaises (douanes – DGTrésor), la France a importé en 2014, 1,6 Md€ en produits agricoles, forestiers et agroalimentaires depuis le Brésil. Les produits importés sont essentiellement du soja (50% des importations), de la pâte à papier (19%), du café (8% des importations) et des jus de fruits (8% des importations).

Principaux pays clients P	Principaux pays exportateurs
en 2013 e (% des exportations du Brésil (en 2014 (% des importations du Brésil en valeur)
Hong Kong (3,1%), Taïwan (1,0%) UE-28 (21,5%) Etats-Unis (7,2%) Japon et Corée (5%)	E-28 (18,9%) tats-Unis (12,2%) hine (10,3%) sie hors Chine (environ 11%)

La France est un fournisseur très modeste pour le Brésil :

Selon les statistiques du MAPA, la France est le 6e exportateur de l'UE vers le Brésil (12e pays fournisseur du brésil avec 1,8% des importations brésiliennes). Selon les statistiques des douanes françaises, la France a exporté en 2014, 169 M€ en produits agricoles, forestiers et agroalimentaires vers le Brésil.

Selon les statistiques françaises, les exportations agricoles et agroalimentaires vers le Brésil ont diminué de 13,7%, perdant une place au profit des Pays-Bas. La tendance est identique en ce qui concerne les machines agricoles et forestières (12,4 M€ soit – 16% par rapport à 2013). Les



exportations d'équipements des industries agricoles et agroalimentaires progressent légèrement (+3 % à 5,2 M€).

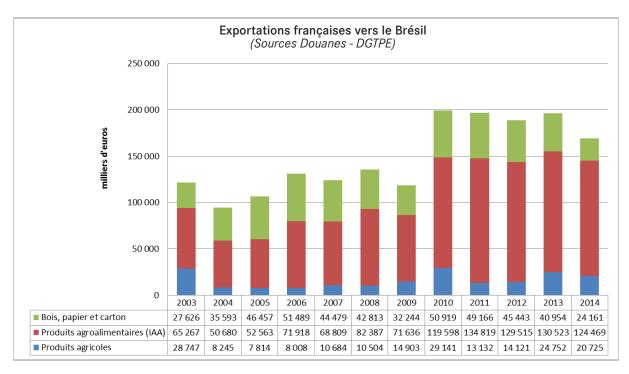
Les principaux produits agricoles, agroalimentaires et forestiers exportés par la France vers le Brésil sont :

- les vins et champagnes pour $43 \,\mathrm{M} \in (+2,8\,\%)$ et boissons distillées ($4 \,\mathrm{M} \in$, + $16\,\%$);
- les produits de seconde transformation : plats préparés et autres produits alimentaires (18,4 M€, +10%), biscuits et chocolats, confiseries (6 M€, +70%), condiments (1,7 M€, +38%), pains et viennoiseries (0,5 M€, +600%);
- les produits laitiers et fromages (9,5 M€, -51 %), les glaces et sorbets (5,8 M€, +19 %);
- les produits amylacés;
- alimentation pour animaux de ferme $(4,6 \, M \\cupee$, +51%) et *pet food* (-100%);
- légumes, racines et tubercules (8,3 M€, + 5%);

- huiles essentielles (14,2 M€, -11%) et colorants (14 M€, +30%).

La part de marché des exportations agroalimentaires de la France rapportée aux exportations mondiales est de 5,3 % en 2013 : la France est donc moins bien positionnée au Brésil que sur le reste du monde, avec une part de marché locale de 1,8 % environ, l'offre de produits traditionnellement proposée à l'exportation (vins, fromages, blé, animaux vivants, viandes) étant moins adaptée à la demande de ce pays.

La France a pourtant un intérêt très marqué pour exporter au Brésil. Mais de nombreuses questions sanitaires et phytosanitaires restent en suspens, et la concurrence des pays du Mercosur ou associés (Argentine, Uruguay, Chili) est très forte pour les produits importés par le Brésil.



Accords internationaux

Le Brésil a été, en 2003 à Cancun un des pays fondateurs du G20 de l'OMC (à ne pas confondre avec le G20 qui réunit les 20 premières économies mondiales), qui vise à faire entendre la voix des pays en développement, et se présente comme un de ses chefs de file. Il milite, en tant que gros exportateur agricole, en faveur d'une libéralisation du commerce mondial des produits agricoles, même s'il pratique des politiques de soutien à ses filières agricoles.

La nomination du directeur général à l'OMC est considérée comme un succès de la diplomatie brésilienne. Le Brésil est très attaché à la conclusion du cycle de Doha, estimant que c'est à travers le multilatéral qu'il parviendra à répondre au mieux à ses intérêts offensifs, notamment pour les produits agricoles.

Le Brésil appartient, avec l'Argentine, le Paraguay, l'Uruguay et le Venezuela au Mercosur, institué par le traité d'Asunción le 26 mars 1991 (la Bolivie, le Chili la Colombie et l'Equateur sont « associés »). Il s'agit théoriquement d'une Union douanière, même si elle ne fonctionne que très imparfaitement, les conflits commerciaux étant fréquents notamment entre le Brésil et l'Argentine, son principal partenaire commercial dans la région.

L'Union européenne et le Mercosur ont engagé des négociations commerciales en 1999. Elles ont été suspendues, en 2004, en raison du niveau des concessions agricoles demandées par les pays du Mercosur, soulignant ainsi les difficultés à accorder les parties sur une approche équilibrée. Ces discussions bilatérales commerciales ont repris à la suite du sommet UE-Amérique Latine-Caraïbes du 18 mai 2010.

Depuis, plusieurs sessions de négociations se sont tenues, mais n'ont porté que sur les aspects normatifs, en attente d'un premier échange d'offres ; le Mercosur n'ayant toujours pas réussi à présenter une offre unifiée.

Avec l'ensemble des ministres de l'agriculture des pays membres du G20, le Brésil a approuvé en juin 2011, le « plan d'action sur la volatilité des prix alimentaires et l'agriculture ». S'agissant de la mise en œuvre de ce plan d'action, le Brésil soutient globalement l'amélioration de la transparence et de l'information sur les marchés agricoles, ainsi qu'une meilleure coordination internationale en cas de crise, en participant à AMIS (Agricultural Market Information System) et au Forum de réaction rapide. Le Brésil fait également partie des partenaires engagés dans l'initiative internationale de recherche pour l'amélioration du blé (Wheat initiative) et dans l'initiative de suivi géographique de l'agriculture mondiale (GEO-GLAM).

Membre du groupe des BASIC (Brésil, Afrique du Sud, Inde et Chine), le Brésil est fortement attaché au principe de responsabilité commune mais différenciée.

Lors de la COP15 de Copenhague, le Brésil s'est engagé à travers une NAMA (National Appropriate Mitigation Action), à réduire volontairement de 36,1% à 38,9% ses émissions en 2020 par rapport à un scénario business as usual. Il devenait ainsi le premier pays émergent à adopter de tels objectifs volontaires, qui reposaient alors sous la prédominance de sous-objectifs liés aux secteurs agriculture et forêts :

- Baisse de la déforestation de 80% en Amazonie et de 40% dans le Cerrado;
- Récupération de pâturages dégradés, semis direct, agrosylvo-pastoralisme, fixation biologique d'azote ;
- Utilisation de biocarburants dans les transports, efficacité énergétique, augmentation des énergies renouvelables et de la biomasse pour l'électricité, utilisation de charbon de forêts plantées pour la sidérurgie.

Le Brésil est membre des trois organisations normatives sœurs de la sécurité sanitaire : l'OIE, le *Codex Alimentarius* et le CIVP.

Relations bilatérales

Le «Partenariat stratégique» franco-brésilien adopté fin 2008 a permis de développer des relations très fortes entre la France et le Brésil. Lors de la visite de Dilma Rousseff en France en décembre 2012, les chefs de l'exécutif ont choisi de le faire entrer dans une nouvelle étape de renforcement. Tout comme la première phase du partenariat, elle ne comporte pas de dimension strictement agricole même si, un volet concerne la sécurité alimentaire et la coopération dans le domaine de la recherche a une forte connotation agricole. Le partenariat comporte également un volet « biome amazonien » auquel le MAAF a été associé.

La visite d'État de décembre 2013 a permis de concrétiser des avancées dans les relations bilatérales agricoles avec la signature d'un arrangement administratif «chapeau» entre les ministères de l'agriculture français et brésilien MAAF et MAPA. Il concrétise un renforcement des actions de coopération et de dialogue bilatéral entre les deux pays. Il officialise également un groupe de travail conjoint qui s'est réuni deux fois en 2014, à Paris et à Brasilia.

S'agissant de l'enseignement, le Brésil est un partenaire majeur pour la Direction générale de l'enseignement et de la recherche du MAAF, tant au niveau de l'enseignement technique que de l'enseignement supérieur. Il est, pour les apprenants de l'enseignement français, le premier pays de destination d'Amérique latine (102 départs sur 226 en 2013, 136 sur 289 en 2014).

Dans le domaine de l'enseignement supérieur, la DGER a mis en place, le 27 juin 2005, dans le cadre d'une convention avec la Coordination pour le perfectionnement du personnel du niveau supérieur (CAPES), le programme BRAFAGRI/Science sans frontières(Brasil-France-Agriculture) qui a pour objectif général de promouvoir des projets de coopération bilatérale en matière de formation des ingénieurs, d'échanges mutuels d'élèves-ingénieurs et d'enseignants-chercheurs, ainsi que d'études comparatives et d'évaluation

des cursus dans les deux pays. Ce programme a mobilisé depuis son lancement, environ 300 étudiants dans le sens France-Brésil et environ 500 dans le sens Brésil-France, avec une augmentation constante en France du nombre d'étudiants (25 en 2006 et environ 100 en 2014).

Dans le domaine de l'enseignement technique, une vingtaine d'établissements participent régulièrement à des actions avec le Brésil (échanges de jeunes, accueil de délégations, participation à des séminaires). Cette collaboration se concrétise en 2015, du 19 au 23 octobre, par l'organisation du Forum franco-brésilien Science et Société, à l'EPL du Pas de Calais (à Arras).

Dans le domaine de la recherche, des liens forts existent entre les deux pays. Le CIRAD et l'INRA mettent en œuvre des accords-cadres avec l'Embrapa (Agence brésilienne de recherche agronomique).

Le CIRAD a une présence forte au Brésil. Une vingtaine de chercheurs travaillent actuellement au Brésil. Les activités de recherche et de formation ont été structurées autour de trois thèmes prioritaires : la recherche biologique avancée sur la génétique végétale, le développement durable de l'Amazonie, l'appui aux politiques publiques brésiliennes de réduction des inégalités.

Enfin, le service économique régional de l'Ambassade de France au Brésil anime le Club de l'agroalimentaire de la France au Brésil qui rassemble les différents acteurs de l'agroalimentaire français privés (PME, ETI, fédérations de professionnels...) et publics (Ambassade de France, Business France...) afin d'améliorer la présence française sur les marchés agricole et agroalimentaire au Brésil.

Sources: Banque mondiale, douanes françaises et brésiliennes citées par Business France 2013 et 2014, CONAB, IBGE, MAPA, MAAF, Ambassade de France au Brésil.

COPYRIGHT: Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Europe et International de la Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE). **Adresser les demandes à patrice.delaurens@agriculture.gouv.fr.**

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ: Le Service Europe et International s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

RÉDACTION : Cette collection de fiches est coordonnée par le bureau des exportations et partenariats internationaux (BEPI/DGPE). Leur rédaction est assurée par les correspondants géographiques du Service Europe et International de la DGPE (BEPI, BUE, BMSA), les conseillers aux affaires agricoles (CAA) et les services des ambassades de France des pays concernés et les services centraux concernés (DGPE, DGAL, DGER, CEP). Les sources des données sont diverses. En fonction des zones géographiques, des lots de données homogènes et consolidées ont été privilégiés, ce qui peut conduire à ne pas retenir les données de l'année N-1 mais celles de l'année N-2 dans le tableau de la première page, les données de l'année N-1 restant mentionnées dans le corps du texte.

Service Europe et International - 3, rue Barbet de Jouy - 75349 Paris 07 SP